

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

N° 197/2018

OBJET : Transfert des contrats de prêts suite à la restitution de la gestion des voies communales aux douze communes anciennement adhérentes du SMIVOM de la Mouillonne

L'an deux mille dix-huit et le 11 septembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 5 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M. Jean CHENIN donne procuration à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENSA, M^{me} Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M^{me} Sabine PARACHE à M^{me} Nadia ESTANG, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté que, suite à la prise de compétence optionnelle de la compétence voirie, votée par délibération en date du 11 décembre 2017, et à la définition de l'intérêt communautaire pour cette compétence votée par délibération en date du 11 septembre 2018, il y a lieu de procéder au transfert des contrats de prêts.

Il est rappelé que le transfert des contrats d'emprunt vers les communes n'emporte aucune incidence financière pour le budget des communes dès lors que le paiement des annuités d'emprunt (remboursement annuel en capital et en intérêts) était effectué par le biais de compte de tiers dans la comptabilité de l'ancien SMIVOM, repris par la CCBA. Par ailleurs, ces contrats de prêts sont déjà intégrés dans les états de la dette figurant dans les annexes des documents budgétaires de chaque commune.

Le transfert des contrats de prêt aux douze communes à hauteur de la quote-part du capital restant dû pour chacune d'elle a pour seule conséquence de permettre le paiement direct des annuités d'emprunt par les communes auprès des établissements bancaires.

Le tableau figurant en annexe de la présente délibération fait état des contrats de prêts à transférer et mentionne :

- Le n° de contrat et délibération afférente
- La date d'émission du contrat
- Le programme de travaux
- Le montant du capital restant dû (solde de l'encours)
- Le montant total de l'annuité et le montant total du remboursement en capital et du remboursement en intérêts.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 septembre 2018 qui acte la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie,

Vu l'article L 5211-25 1 du CGCT,

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert des contrats de prêts tels que présentés en annexe de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 18/09/2018

Reçu en préfecture le 18/09/2018

Affiché le



ID : 031-200068807-20180911-197_2018-DE

PRECISE que la restitution de la gestion des voies communales aux douze communes concernées n'entraîne ni transfert de personnels ni transfert de bien.

PRECISE que ces transferts d'emprunt doivent être adoptés par délibérations concordantes de la CCBA et des conseils municipaux des communes concernées.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS

Annexe délibération 197/2018
Contrats de prêts transférés au 31/12/2018

Commune d'AURAGNE

n° de contrat Organisme	N° Délibération	Le programme de travaux	Part Emprunt Commune	Capital restant dû	Intérêts restants dû
N°T1DREK011PR Crédit Agricole	090704 - 2009	PR 2009-2010	17 800€	2 118,65€	86,86€
N°T1H21W011PR Crédit Agricole	101206 - 2012	PR 2011 -2012	16 167,00 €	5 395,07 €	348,91 €
N°0000003307 Crédit Agricole	131017 - 2013	PR 2013 - 2015	18 650,00 €	10 102,64 €	1 053,43 €
N°00000245790 Crédit Agricole	161207 - 2016	PR 2016 2018 Année 2016	18 189,12 €	14 771,60 €	1 048,80 €
N° MON516810 Banque Postale/SFIL	156 / 2017	PR 2016 2018 Année 2017	13 442,24 €	12 153,90 €	578,36 €

Commune d'AURIBAIL

n° de contrat Organisme	N° Délibération	Le programme de travaux	Part Emprunt Commune	Capital restant dû	Intérêts restants dû
N°T1DREK011PR Crédit Agricole	090704 - 2009	PR 2009-2010	27 300,00 €	3 249,39 €	133,22 €
N°T1H21W011PR Crédit Agricole	101206 - 2012	PR 2011 -2012	27 353,00 €	9 127,94 €	590,32 €
N°0000003307 Crédit Agricole	131017 - 2013	PR 2013 - 2015	31 084,00 €	16 838,09 €	1 755,75 €
N°00000245790 Crédit Agricole	161207 - 2016	PR 2016 2018 Année 2016	15 157,60 €	12 309,67 €	874,00 €
N°MON516810 Banque postale/SFIL	156 / 2017	PR 2016 2018 Année 2017	10 929,01 €	9 881,55 €	470,23 €
N°MON521741EUR Banque Postale	158 / 2018	PR 2016 2018 Année 2018	4 294,65 €	4 294,65 €	241,40 €

Commune d'AUTERIVE

n° de contrat Organisme	N° Délibération	Le programme de travaux	Part Emprunt Commune	Capital restant dû	Intérêts restants dû
N°T1DREK011PR Crédit Agricole	090704 - 2009	PR 2009-2010	825 300,00 €	98 231,70 €	4 027,50 €
N°T1H21W011PR Crédit Agricole	101206 - 2012	PR 2011 -2012	618 940,00 €	206 545,82 €	13 357,71 €
N°0000003307 Crédit Agricole	131017 - 2013	PR 2013 - 2015	539 165,00 €	292 063,72 €	30 454,20 €
N°00000245790 Crédit Agricole	161207 - 2016	PR 2016 2018 Année 2016	653 447,20 €	530 672,21 €	37 678,41 €
N°MON521741EUR Banque Postale	158 / 2018	PR 2016 2018 Année 2018	232 178,00 €	232 178,00 €	13 050,66 €

Commune de BEAUMONT SUR LEZE

n° de contrat Organisme	N° Délibération	Le programme de travaux	Part Emprunt Commune	Capital restant dû	Intérêts restants dû
N°T1DREK011PR Crédit Agricole	090704 - 2009	PR 2009-2010	89 700,00 €	10 676,58 €	437,74 €
N°T1H21W011PR Crédit Agricole	101206 - 2012	PR 2011 -2012	89 667,00 €	29 922,68 €	1 935,16 €
N°0000003307 Crédit Agricole	131017 - 2013	PR 2013 - 2015	81 059,00 €	43 909,37 €	4 578,54 €
N°00000157977 Crédit Agricole	150506 - 2015	PR URBA BEAUMONT	76 664,00 €	58 696,96 €	4 070,70 €
N°00000245790 Crédit Agricole	161207 - 2016	PR 2016 2018 Année 2016	35 305,03 €	28 671,63 €	2 035,72 €
N°MON516810 Banque Postale/SFIL	156 / 2017	PR 2016 2018 Année 2017	45 101,14 €	40 778,53 €	1 940,50 €
N°MON521741EUR Banque Postale	158 / 2018	PR 2016 2018 Année 2018	33 360,23 €	33 360,23 €	1 875,17 €

Commune d'ESPERCE

n° de contrat Organisme	N° Délibération	Le programme de travaux	Part Emprunt Commune	Capital restant dû	Intérêts restants dû
N°T1DREK011PR Crédit Agricole	090704 - 2009	PR 2009-2010	5 100,00 €	607,03 €	24,89 €
N°0000003307 Crédit Agricole	131017 - 2013	PR 2013 - 2015	1 859,00 €	1 007,01 €	105,00 €
N° MON516810 Banque Postale/SFIL	156 / 2017	PR 2016 2018 Année 2017	11 634,49 €	10 519,41 €	500,58 €

Commune de GREPIAC

n° de contrat Organisme	N° Délibération	Le programme de travaux	Part Emprunt Commune	Capital restant dû	Intérêts restants dû
N°T1DREK011PR Crédit Agricole	090704 - 2009	PR 2009-2010	19 900,00 €	2 368,61 €	97,11 €
N°T1H21W011PR Crédit Agricole	101206 - 2012	PR 2011 -2012	19 915,00 €	6 645,81 €	429,80 €
N°0000003307 Crédit Agricole	131017 - 2013	PR 2013 - 2015	27 932,00 €	15 130,66 €	1 577,71 €
N°4561660/13135 Caisse d'épargne	150911 - 2015	PR URBA MIREMONT GREPIAC LE VERNET	38 350,00 €	27 692,59 €	2 443,75 €
N°00000245790 Crédit Agricole	161207 - 2016	PR 2016 2018 Année 2016	23 490,79 €	19 077,15 €	1 354,50 €
N°MON521741EUR Banque Postale	158 / 2018	PR 2016 2018 Année 2018	11 144,76 €	10 076,62 €	479,51 €

Commune de LABRUYERE DORSA

n° de contrat Organisme	N° Délibération	Le programme de travaux	Part Emprunt Commune	Capital restant dû	Intérêts restants dû
N°T1DREK011PR Crédit Agricole	090704 - 2009	PR 2009-2010	17 600,00 €	2 094,85 €	85,89 €
N°T1H21W011PR Crédit Agricole	101206 - 2012	PR 2011 -2012	14 227,00 €	4 747,68 €	307,04 €
N°00000003307 Crédit Agricole	131017 - 2013	PR 2013 - 2015	16 167,00 €	8 757,61 €	913,18 €
N° MON516810 Banque Postale/SFIL	156 / 2017	PR 2016 2018 Année 2017	5 126,44 €	4 635,11 €	220,57 €

Commune de MAURESSAC

n° de contrat Organisme	N° Délibération	Le programme de travaux	Part Emprunt Commune	Capital restant dû	Intérêts restants dû
N°T1DREK011PR Crédit Agricole	090704 - 2009	PR 2009-2010	32 600,00 €	3 880,23 €	159,09 €
N°T1H21W011PR Crédit Agricole	101206 - 2012	PR 2011 -2012	32 603,00 €	10 879,91 €	703,62 €
N°00000003307 Crédit Agricole	131017 - 2013	PR 2013 - 2015	19 558,00 €	10 594,50 €	1 104,71 €
N° MON516810 Banque Postale/SFIL	156 / 2017	PR 2016 2018 Année 2017	5 255,45 €	4 751,75 €	226,12 €
N°MON521741EUR Banque Postale	158 / 2018	PR 2016 2018 Année 2018	2 526,64 €	2 526,64 €	142,02 €

Commune de MIREMONT

n° de contrat Organisme	N° Délibération	Le programme de travaux	Part Emprunt Commune	Capital restant dû	Intérêts restants dû
N°T1DREK011PR Crédit Agricole	090704 - 2009	PR 2009-2010	33 400,00 €	3 975,45 €	162,99 €
N°00000003307 Crédit Agricole	131017 - 2013	PR 2013 - 2015	55 396,00 €	30 007,81 €	3 128,99 €
N°4561660/13135 Caisse d'épargne	150911 - 2015	PR URBA MIREMONT GREPIAC LE VERNET	43 600,00 €	31 483,62 €	2 778,29 €
N° MON516810 Banque Postale/SFIL	156 / 2017	PR 2016 2018 Année 2017	54 007,92 €	48 831,66 €	2 323,71 €
N°MON521741EUR Banque Postale	158 / 2018	PR 2016 2018 Année 2018	87 100,99 €	87 100,99 €	4 895,92 €

Commune de LAGRACE DIEU

n° de contrat Organisme	N° Délibération	Le programme de travaux	Part Emprunt Commune	Capital restant dû	Intérêts restants dû
N°T1H21W011PR Crédit Agricole	090704 - 2009	PR 2011 -2012	12 933,00 €	4 315,86 €	279,11 €
N°00000003307 Crédit Agricole	131017 - 2013	PR 2013 - 2015	12 433,00 €	6 734,91 €	702,27 €
N°00000245790 Crédit Agricole	161207 - 2016	PR 2016 2018 Année 2016	12 137,77 €	9 857,23 €	699,88 €

Commune de LE VERNET

n° de contrat Organisme	N° Délibération	Le programme de travaux	Part Emprunt Commune	Capital restant dû	Intérêts restants dû
N°T1DREK011PR Crédit Agricole	090704 - 2009	PR 2009-2010	142 500,00 €	16 961,13 €	695,40 €
N°7682025/13135 Caisse d'épargne	100405 - 2010	PR URBANISATION LE VERNET	141 818,00 €	31 893,61 €	1 476,07 €
N°T1H21W011PR Crédit Agricole	101206 - 2012	PR 2011 -2012	131 600,00 €	43 916,10 €	2 840,14 €
N°00000003307 Crédit Agricole	131017 - 2013	PR 2013 - 2015	118 440,00 €	64 158,52 €	6 689,97 €
N°4561660/13135 Caisse d'épargne	150911 - 2015	PR URBA MIREMONT GREPIAC LE VERNET	260 210,00 €	187 897,99 €	16 581,15 €
N°00000245790 Crédit Agricole	161207 - 2016	PR 2016 2018 Année 2016	195 322,57 €	158 623,77 €	11 262,49 €
N°MON516810 Banque Postale/SFIL	156 / 2017	PR 2016 2018 Année 2017	228 025,89 €	206 171,31 €	9 810,92 €
N°MON521741EUR Banque Postale	158 / 2018	PR 2016 2018 Année 2018	131 386,73 €	131 386,73 €	7 385,21 €

Commune de VENERQUE

n° de contrat Organisme	N° Délibération	Le programme de travaux	Part Emprunt Commune	Capital restant dû	Intérêts restants dû
N°T1DREK011PR Crédit Agricole	090704 - 2009	PR 2009-2010	102 400,00 €	12 188,21 €	499,71 €
N°T1H21W011PR Crédit Agricole	101206 - 2012	PR 2011 -2012	109 667,00 €	36 596,86 €	2 366,79 €
N°00000003307 Crédit Agricole	131017 - 2013	PR 2013 - 2015	98 700,00 €	53 465,43 €	5 574,97 €
N°00000245790 Crédit Agricole	161207 - 2016	PR 2016 2018 Année 2016	115 411,92 €	93 727,39 €	6 654,77 €
N°MON516810 Banque Postale/SFIL	156 / 2017	PR 2016 2018 Année 2017	262 286,12 €	237 147,95 €	11 284,98 €
N°MON521741EUR Banque Postale	158 / 2018	PR 2016 2018 Année 2018	136 999,16 €	136 999,16 €	7 700,68 €